

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi dix-sept juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du onze juin deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

### **Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	M. Yann GUILLON
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS
Mme Françoise NOBLET	donne procuration à	Mme Colette VINET-PINSON

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **02. Adhésion à divers organismes professionnels agricoles – Projet de ferme maraîchère municipale**

### ***Madame GAILLOCHET rapporte :***

Dans le cadre du développement de la ferme maraîchère municipale, l'adhésion à différentes structures serait de nature à apporter un appui à la Ville en termes d'amélioration des connaissances, d'appui technique, de formation et de conseils.

Le GAB 44 (Groupement des Agriculteurs Bio de Loire Atlantique) et CAB Pays de la Loire (Coordination AgroBiologique) sont des organismes professionnels agricoles qui œuvrent au développement de l'agriculture biologique, structurent les filières locales, accompagnent la transition agricole et alimentaire sur les territoires, et accompagnent les agriculteurs.

Le GAB agit au niveau départemental, CAB au niveau régional.

Au titre de collectivité adhérente, la commune pourra ainsi bénéficier de :

- Partage d'expériences (retour d'expérience, visites de site, Webinaire, échanges d'informations...) dans le cadre du groupe d'échanges « Jeunes pousses » du GAB 44. Ce groupe met en lien des exploitations maraîchères qui démarrent, afin d'échanger sur leurs pratiques, sur les problématiques rencontrées et d'y apporter des solutions. Ce groupe est animé par des experts du GAB. Cela permet également d'accéder au répertoire de formations du GAB.
- Suivi technique de CAB Pays de Loire qui se matérialise par différents supports : bulletins techniques bimensuels (ciblés sur les problèmes rencontrés dans les exploitations de la région), mercuriale des prix mensuelle, revue nationale trimestrielle, guide variétal, calendrier culturel.
- Suivi technique personnalisé de CAB avec des visites d'un technicien sur l'exploitation. Un appui téléphonique est également mis en place avec le technicien qui suit l'exploitation.

Le montant annuel des cotisations s'élèvera pour 2024 à 588 € :

- Adhésion GAB 44 : 173 €
- Groupe d'échanges « Jeunes pousses maraîchères » GAB 44 : 75 €
- Suivi technique niveau 1 CAB : 240 €
- Suivi technique niveau 2 CAB (limité à 1 seule visite pour 2024) : 100 €

Pour 2025 (à confirmer), le montant devrait être de 758€ reprenant le pack 2024 avec un renforcement du suivi technique niveau 2 CAB :

- Adhésion GAB 44 : 173 €
- Groupe d'échanges « Jeunes pousses maraîchères » : 75 €
- Suivi technique niveau 1 de CAB : 240 €
- Suivi technique niveau 2 de CAB : 270 €

Le budget est prévu à la ligne budgétaire 6281.

## **DECISION**

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix POUR et 4 ABSTENTIONS du groupe Orvault au Centre :

- **VALIDE** l'adhésion de la Ville aux différentes structures d'appui, GAB 44 et CAB Pays de la Loire, au projet de maraîchage développé par la ville pour fournir la restauration collective municipale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches et à signer toute convention nécessaire

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 18 juin 2024

Pour le Maire  
**Le Directeur général adjoint**



**François BONNEAU**



**La secrétaire de séance**



**Linda PAYET**

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : **19 JUIN 2024**

Et par publication le : **19 JUIN 2024**

